

Contexte

Vous êtes comptable dans le cabinet d'expertise COMPTASERVICE, différents dossiers vous sont confiés.

La SARL TOUTELECT est spécialisée dans la vente, la réparation, la pose et la location de matériels audiovisuels ou électroniques. Elle emploie 5 salariés dont un seul, M. MILLET, a le statut de cadre. Son capital de 40 000 € est entièrement libéré et est détenu à hauteur de 45 % par M. Millet et de 11 % par chacun des 5 autres associés, amis de M. Millet.

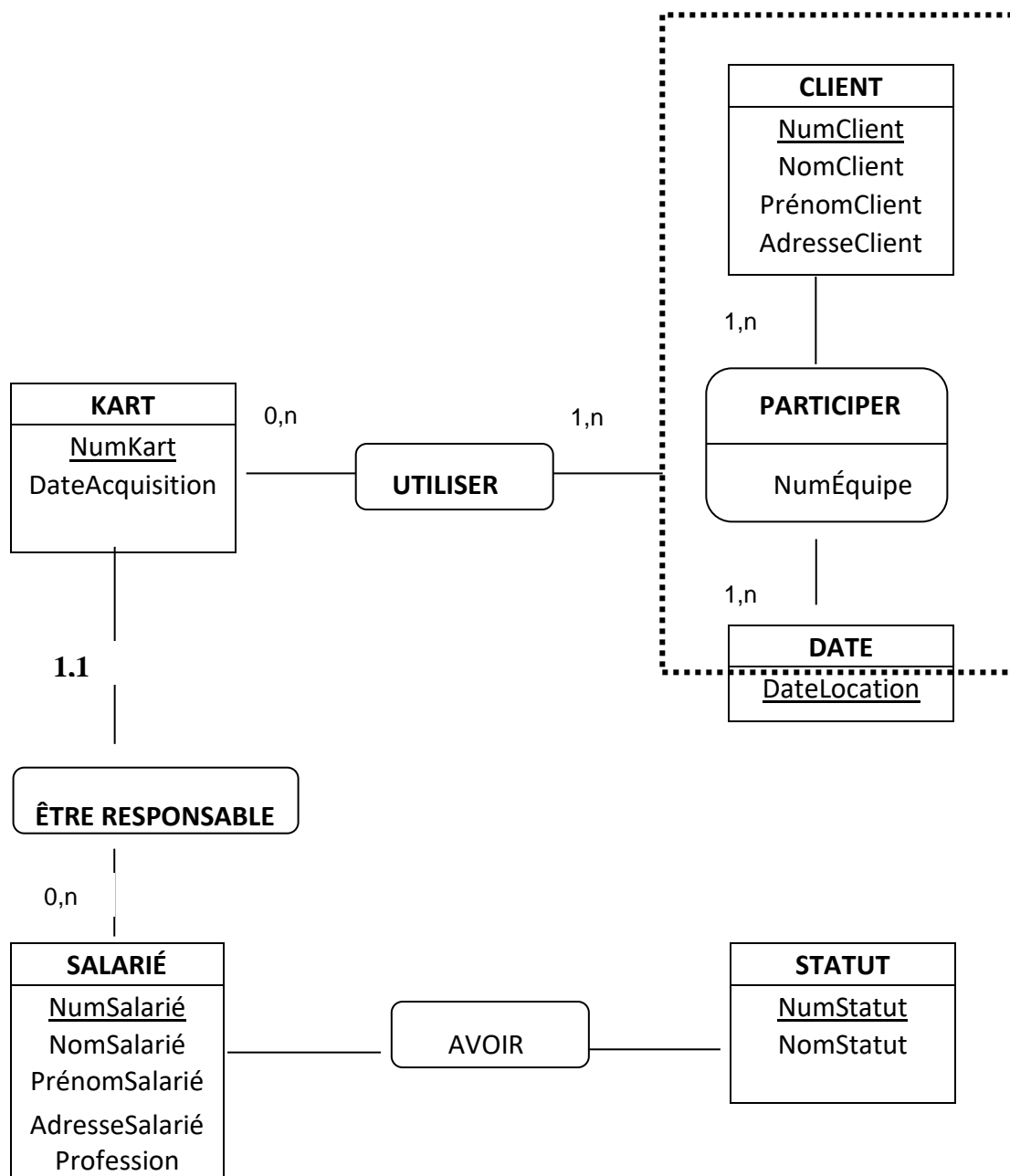
L'exercice comptable de 12 mois coïncide avec l'année civile. La société TOUTELECT relève du régime du réel simplifié et est soumise à l'impôt sur les sociétés. Sa comptabilité est tenue en euros.

La société KARTIN gère son activité de location de karts et du circuit à l'aide d'une base de données relationnelles. Il vous est demandé d'étudier cette base et de la faire évoluer.

Travail à faire :

- 1) Dans l'*annexe*, expliquer le couple de cardinalités (0,n) entre l'entité SALARIÉ et l'association ÊTRE RESPONSABLE. Pourquoi la cardinalité minimale est-elle 0 et non 1 ?
- 2) A l'aide de l'*annexe 2*, placer sur l'**annexe B**, les cardinalités manquantes.
- 3) A l'aide de l'*annexe 3*, compléter l'**annexe C**.
- 4) Traduire en schéma relationnel le schéma conceptuel de données de l'*annexe 1* (sans tenir compte de l'association AVOIR et de l'entité STATUT).
- 5) Dans un langage de votre choix (SQL ou SQL) rédiger les requêtes suivantes :
 - a) Quels sont les numéros de karts qui ont été utilisés le 15 décembre 20N ?
 - b) Quels sont les noms des mécaniciens auxquels l'équipe n° 7 a eu affaire lors du séminaire du 26 décembre 20N ?
 - c) Quels sont les noms et adresses des clients ayant participé au séminaire du 29 décembre 20N et dans quelles équipes étaient-ils ?

ANNEXE 1 : Extrait du schéma conceptuel des données



ANNEXE 2 : Informations relatives au statut

Le statut d'un salarié correspond à un niveau de diplôme (CAP ; BEP ; BAC ; BAC + 2 ; BAC + 3 ; au-delà).

Dans l'entreprise, chaque salarié a au minimum le CAP. Parmi les salariés, plusieurs ont des diplômes de même niveau.

ANNEXE 3 : Informations relatives à la rémunération

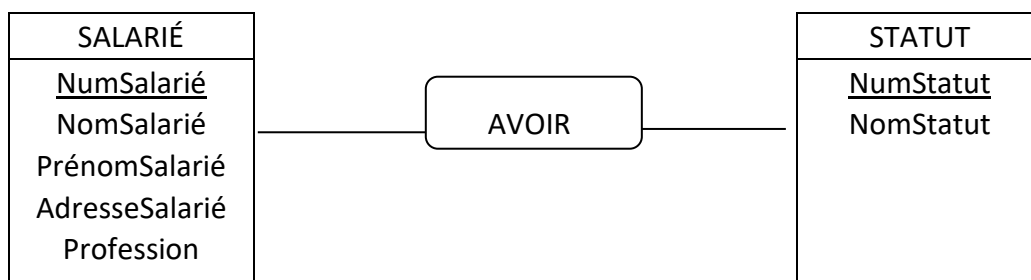
Le dirigeant aimerait faire apparaître dans le schéma conceptuel de données le taux horaire de base du salarié.

Ce taux de base dépend de la profession du salarié, de son statut (niveau de diplôme) et de son affectation (piste, bar, service administratif...).

Au salaire de base vient s'ajouter une prime d'ancienneté. Celle-ci représente :

- 1 % du salaire de base si l'ancienneté est de 3 (inclus) à 8 ans (exclu) ;
- 3 % du salaire de base si l'ancienneté est de 8 (inclus) à 13 ans (exclu) ;
- 5 % du salaire de base si l'ancienneté est de 13 (inclus) à 20 ans (exclu) ;
- 10 % au-delà.

ANNEXE B : Modèle 1 à compléter



ANNEXE C: Modèle 2 à compléter

